

Comment présenter une demande à Ontario au travail (OT)

- 1** Prenez un rendez-vous dans un bureau d'OT

Il y a 2 façons de prendre un rendez-vous :

 1. téléphonez au **bureau d'OT de votre localité**
 2. remplissez le **formulaire de demande en ligne**
- 2** Allez à votre rendez-vous

Les membres de la famille qui vivent avec vous doivent également aller au rendez-vous. Prenez des documents pour prouver votre admissibilité, tels que :

 - les conventions de bail ou reçus de loyer
 - les passeports et certificats de naissance
 - une preuve de vos dettes, comme des relevés de carte de crédit et autres prêts
 - une preuve du revenu, comme des talons de paye et les avis d'impôt sur le revenu
- 3** Fournissez vos renseignements au chargé de cas d'OT, remplissez et signez votre demande

Habituellement, vous devez fournir des renseignements concernant :

 - la taille de votre ménage
 - les emplois et les revenus
 - l'épargne et les actifs
 - le statut d'immigration
 - le logement
- 4** Attendez la décision

OT devrait vous informer de sa décision dans les **4 jours ouvrables**.

Si OT refuse de vous verser des prestations, demandez à avoir la décision par écrit. Demander une révision interne dans les **30 jours** suivant la date de la décision.

Pour en savoir plus, consultez l'organigramme intitulé **Comment interjeter appel d'une décision d'Ontario au travail (OT)**.

Pour plus d'informations, visitez Justice pas-à-pas de CLEO à justicepasapas.ca. Il s'agit de renseignements à caractère général et sont destinés aux personnes résidant en Ontario, Canada. Ils ne doivent pas servir de conseils juridiques.